1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1	Nom du produit :	**DEOXIT® D-SERIES, solution à 100 %, (réf. D100L), 0 % COV**
1.2	Nom chimique :	IND
1.3	Synonymes :	DeoxIT® D-Series ; réf. D100L
1.4	Noms commerciaux :	DeoxIT® D100L, 2 ml (réf. D100L-2C, D100L-2CP, D100L-B2C, D100L-CPK) ; DeoxIT® D100L, 2,3 ml (réf. D100L-58D) ; DeoxIT® D100L, 7,4 ml (réf. D100L-2DB) ; DeoxIT® D100L, 12 ml (réf. D100L-12C) ; DeoxIT® D100L, 25 ml (réf. D100L-25C) ; DeoxIT® D100L, 59 ml (réf. D100L-2) ; DeoxIT® D100L, 236 ml (réf. D100L-8) ; DeoxIT® D100L, 354 ml (réf. D100L-12) ; DeoxIT® D100L, 472 ml (réf. D100L-16) ; DeoxIT® D100L, 944 ml (réf. D100L-32) ; DeoxIT® D100L, 30 l (réf. D100L-8G) ; DeoxIT® D100L, 55 gal. (réf. D100L-55G)
1.5	Utilisations et restrictions du produit :	Nettoyer, désoxyder et améliorer les contacts et connecteurs électriques
1.6	Nom du distributeur :	CAIG Laboratories, Inc.
1.7	Adresse du distributeur :	12200 Thatcher Court, Poway, CA 92064-6876 USA
1.8	N° de téléphone d'urgence :	**CHEMTREC : +1 (703) 527-3887 / +1 (800) 424-9300 (CCN XXXXX)**
1.9	N° de téléphone/fax commercial :	+1 (800) 224-4123

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Identification des dangers :	Ce produit est classé comme SUBSTANCE DANGEREUSE mais PAS comme MARCHANDISE DANGEREUSE selon les critères de classement de la commission australienne NOHSC 1088 (2004) et du code australien des marchandises dangereuses (code ADG). DeoxIT® solution à 100 % n'est ni volatil, ni dangereux ni inflammable. AVERTISSEMENT ! PROVOQUE UNE IRRITATION OCULAIRE. Classement : irritant oculaire 2 ; Mentions de danger (H) : H320 – provoque une irritation oculaire. Conseils de prudence (P) : P264 – se laver soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si celles-ci peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

					LIMITES D'EXPOSITION DANS L'AIR (mg/m³)								
					ACGIH		NOHSC			OSHA			
					ppm		ppm			ppm			
NOMS CHIMIQUES	N° CAS	N° RTECS	N° EINECS	%	VLE	LECT	NE-MPT	NE-LECT	NE-PIC	LEP	LECT	HDVS	AUTRES
DeoxIT® D-Series D100L	EXCLUSIF - SECRET INDUSTRIEL	IND	IND	100	IND	IND	INT	INT	INT	IND	IND	IND	
	AUCUN INGRÉDIENT DANGEREUX												

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1	Premiers secours :	Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Si du produit a été avalé, boire abondamment de l'eau ou du lait IMMÉDIATEMENT. Si le patient vomit, continuer à lui donner de l'eau ou du lait. Ne jamais donner d'eau ni de lait à une personne inconsciente. Contacter le centre antipoison le plus proche ou composer le numéro des urgences locales. Indiquer l'heure approximative à laquelle la substance a été ingérée et la quantité avalée. Yeux : Les projections sont peu probables ; si toutefois le produit se répand dans les yeux, rincer abondamment à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes en soulevant régulièrement les paupières supérieure et inférieure. Peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Inhalation : Évacuer immédiatement la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne au chaud, au calme et consulter un médecin.
4.2	Effets en cas d'exposition :	Ingestion : En cas d'ingestion, le produit peut provoquer des nausées, des vomissements et la diarrhée. Yeux : Modérément irritant pour les yeux. Les symptômes de surexposition peuvent comprendre l'apparition de rougeurs, de démangeaisons, d'irritations et de larmoiement intense. Peau : Peut être irritant pour la peau. Le produit peut provoquer des réactions allergiques cutanées (p. ex. éruptions, zébrures, dermatite) chez certaines personnes sensibles. Inhalation : Aucun effet connu
4.3	Symptômes en cas de surexposition :	Ingestion : Nausées, troubles intestinaux, vomissements et diarrhée Yeux : La surexposition oculaire peut provoquer l'apparition de rougeurs, de démangeaisons et de larmoiement intense. Peau : Les symptômes de surexposition cutanée peuvent comprendre l'apparition de rougeurs, de démangeaisons et d'irritations des zones affectées. Symptômes semblables à des engelures. Le produit peut provoquer des réactions allergiques cutanées (par ex. éruptions, zébrures, dermatite) chez certaines personnes.
4.4	Effets aigus sur la santé :	Non irritant si les consignes d'utilisation sont respectées. Irritation oculaire et cutanée modérée à proximité des zones affectées. Les concentrations élevées de vapeurs peuvent en outre provoquer des somnolences, vertiges, migraines et nausées.
4.5	Effets chroniques sur la santé :	Non irritant si les consignes d'utilisation sont respectées. Une surexposition peut provoquer des symptômes asthmatiques chez certaines personnes sensibles. Peut également entraîner une sensibilisation cutanée et une hypersensibilité respiratoire. Dermatite allergique possible.
4.6	Organes cibles :	Yeux, peau

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS (suite)

4.7	Problèmes médicaux aggravés par l'exposition :	Dermatite préexistante, autres problèmes cutanés et troubles des organes cibles (yeux, peau et appareil respiratoire)	SANTÉ	0
			INFLAMMABILITÉ	0
			DANGERS PHYSIQUES	0
			ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	B
			YEUX / PEAU	

5. MESURES DE LUTTE

5.1	Risques d'incendie et d'explosion :	Ce produit n'est pas inflammable. Toutefois, en présence d'un incendie, il est susceptible de se décomposer à des températures élevées pour former des gaz toxiques (par ex. du CO, du CO_X).
5.2	Méthodes d'extinction :	Eau, mousse, CO_2, poudre chimique. Refroidir les récipients non ouverts à l'aide d'eau vaporisée.
5.3	Procédures de lutte contre l'incendie :	Combattre les incendies comme pour les matériaux environnants. Comme pour n'importe quel incendie, porter un appareil respiratoire autonome (sous pression à la demande) et une tenue de protection intégrale homologués MSHA/NIOSH. Continuer à refroidir les récipients bien après l'extinction de l'incendie. Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les surfaces exposées à l'incendie et protéger le personnel. Combattre l'incendie contre le vent. En raison du danger de débordement par bouillonnement, éviter de vaporiser l'eau directement dans les récipients de stockage. Empêcher les écoulements de produits anti-incendie ou de diluants de pénétrer dans les égouts, évacuations, sources d'alimentation en eau potable ou cours d'eau naturels. Les pompiers doivent porter une tenue d'intervention au feu complète, dont un appareil respiratoire autonome à pression positive afin de se protéger contre les éventuels produits de combustion ou décomposition dangereux et contre les carences d'oxygène.

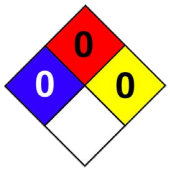

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1	Déversements :	Avant de nettoyer tout déversement ou toute fuite, les personnes impliquées dans le nettoyage doivent porter l'équipement de protection personnelle adéquat. Pour le nettoyage des déversements à grande échelle, des gants en plastique ou en caoutchouc, un respirateur, une protection oculaire et un tablier peuvent s'avérer indispensables. Petits déversements : Porter l'équipement de protection adéquat, notamment des gants et des lunettes de sécurité. Utiliser un matériau non combustible tel que de la vermiculite ou du sable pour assécher le produit, puis le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Ne pas absorber le produit à l'aide d'eau ni d'un matériau tel que du siccatif rapide. Balayer le produit à l'aide de matériaux anti-étincelles (par ex. des balais, pelles et ramasse-poussières en plastique) et le mettre dans un récipient ou une chemise en plastique à l'intérieur d'un autre récipient. Gros déversements : Tenir les matériaux incompatibles (par ex. les matériaux organiques tels que le pétrole) à l'écart du déversement. Rester en amont et à l'écart du déversement ou du rejet. Isoler la zone de danger immédiat et tenir à l'écart le personnel non autorisé. Arrêter le déversement ou le rejet si cela est possible avec un risque minimum. Porter l'équipement de protection adéquat, notamment une protection respiratoire si les conditions le justifient.

7. INFORMATIONS SUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE

7.1	Consignes d'hygiène sur le lieu de travail :	Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation de ce produit. Contenu sous pression. Manipuler de façon à éviter de perforer les récipients. En conditions d'utilisation normales, aucun équipement de protection supplémentaire n'est nécessaire. Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques si un contact oculaire est possible. Laver les résidus indésirables au savon et à l'eau chaude.
7.2	Stockage et manipulation :	Utiliser et stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé (par ex. avec ventilation locale par aspiration, ventilateurs) à l'abri de la chaleur et de la lumière solaire directe. Éviter les températures supérieures à 50 °C/120 °F. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Protéger les récipients contre les dommages physiques. Afin d'éviter toute pulvérisation involontaire, remettre le capuchon en place entre chaque utilisation.
7.3	Précautions particulières :	Nettoyer promptement tout déversement. Le produit répandu peut présenter un risque de glissement.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Limites d'exposition : ppm (mg/m^3)

	ACGIH		NOHSC			OSHA			AUTRES
NOMS CHIMIQUES	VLE	LECT	NE-MPT	NE-LECT	NE-PIC	LEP	LECT	HDVS	
IND	IND	IND	IND	IND	INT	IND	IND	IND	

8.2	Contrôles de la ventilation et de l'ingénierie :	Une ventilation mécanique générale (ventilateurs par ex.) ou naturelle est suffisante lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser une ventilation locale ou générale par aspiration pour éliminer et empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou brouillards générés par la manipulation de ce produit. Veiller à disposer du matériel de décontamination approprié (par ex. lavabo, douche de sécurité, poste de rinçage oculaire).
8.3	Protection respiratoire :	Aucune protection respiratoire spéciale n'est nécessaire en conditions normales d'utilisation ou de manipulation. Dans les cas où des poussières se dégagent de ce produit et où une protection respiratoire s'avère nécessaire, utiliser uniquement la protection respiratoire autorisée selon 29 CFR §1910.134, selon les réglementations en vigueur des états des États-Unis, selon la norme Z94.4-93 du Canada et les normes de ses provinces, ou selon les normes des États membres de la CE ou de l'Australie.
8.4	Protection oculaire :	Éviter le contact oculaire. Aucune n'est nécessaire en conditions normales. Il est judicieux de porter des lunettes de sécurité lors de la manipulation ou utilisation de grandes quantités de ce produit.
8.5	Protection des mains :	Aucune n'est nécessaire en conditions normales. Peut toutefois provoquer une irritation cutanée chez certaines personnes sensibles. Lors de la manipulation de grandes quantités (par ex. ≥ 4 l), porter des gants en caoutchouc, en nitrile ou imperméables.
8.6	Protection corporelle :	Aucun tablier n'est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. Lors de la manipulation de grandes quantités (par ex. ≥ 4 l), veiller à disposer de postes de rinçage oculaire et de rinceurs déluges. Une fois que les opérations impliquant de grandes quantités de ce produit sont terminées, laver soigneusement au savon et à l'eau les zones exposées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Aspect :	Rouge clair
9.2	Odeur :	Odeur éthérée/d'hydrocarbure
9.3	Seuil olfactif :	IND
9.4	pH :	IND
9.5	Point de fusion/point de congélation :	IND
9.6	Point d'ébullition initial/plage d'ébullition :	>220 ºC (428 ºF)
9.7	Point d'éclair :	>250 ºC (482 ºF)
9.8	Limites d'inflammabilité supérieures/inférieures :	IND
9.9	Pression de vapeur :	< 0,1 mm Hg à 20 ºC (68 ºF)
9.10	Densité de vapeur :	IND
9.11	Densité relative :	0.884
9.12	Solubilité :	Soluble
9.13	Coefficient de partition (log P_{ow}) :	IND
9.14	Température d'auto-inflammation :	IND
9.15	Température de décomposition :	IND
9.16	Viscosité :	5,4 à 7,5 cSt à 40 °C (104ºF)
9.17	Autres informations :	IND

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Stabilité :	Stable en conditions normales d'utilisation ; instable sous l'effet de la chaleur ou de la contamination
10.2	Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone (CO, CO_2)
10.3	Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas.
10.4	Conditions à éviter :	Flammes nues, étincelles et chaleur élevée, substances incompatibles et lumière solaire directe
10.5	Substances incompatibles :	Éviter les sources de chaleur extrême et d'inflammation. Conserver à l'écart des oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Voies de pénétration :	Inhalation :	OUI	Absorption :	OUI	Ingestion :	OUI
11.2	Données toxicologiques :	Ce produit n'a PAS été testé sur des animaux pour obtenir les données toxicologiques. Les données toxicologiques de certains des composants de ce produit étant disponibles dans les ouvrages scientifiques, elles ne figurent pas dans ce document.					
11.3	Toxicité aiguë :	Irritation oculaire et cutanée modérée à proximité des zones affectées					
11.4	Toxicité chronique :	Ce produit peut aggraver toute problème cutané préexistant (par ex. la dermatite).					
11.5	Cancérogène présumé :	Non					
11.6	Reprotoxicité :	Ce produit n'est pas recensé comme provoquant une reprotoxicité chez l'humain.					
	Mutagénicité :	Ce produit n'est pas recensé comme provoquant des effets mutagènes chez l'humain.					
	Embryotoxicité :	Ce produit n'est pas recensé comme provoquant des effets embryotoxiques chez l'humain.					
	Tératogénicité :	Ce produit n'est pas recensé comme provoquant des effets tératogènes chez l'humain.					
	Reprotoxicité :	Ce produit n'est pas recensé comme provoquant des effets sur l'appareil reproducteur de l'humain.					
11.7	Propriétés irritantes du produit :	Le produit peut provoquer des réactions allergiques cutanées (par ex. éruptions, zébrures, dermatite) en cas d'exposition prolongée ou répétée.					
11.8	Indices d'exposition biologique :	NE					
11.9	Recommandations aux médecins :	Traiter selon les symptômes.					

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Stabilité environnementale :	Aucune donnée spécifique n'est disponible pour ce produit.
12.2	Effets sur la flore et la faune :	Aucune donnée spécifique n'est disponible pour ce produit.
12.3	Effets sur la vie aquatique :	Aucune donnée spécifique n'est disponible pour ce produit ; toutefois, les très gros rejets de ce produit peuvent être nuisibles ou mortels pour la vie aquatique surexposée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Élimination des déchets :	Lors de leur élimination comme déchets, les produits concernés par cette FDS, sous leur forme originale, sont considérés comme des déchets non dangereux selon les réglementations RCRA fédérales (40 CFR 261). L'élimination doit s'effectuer en conformité avec les réglementations nationale, départementale ou locale. Éliminer en conformité avec les réglementations nationale, départementale et locale.
13.2	Considérations particulières :	IND

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description élémentaire (numéro d'identifiant, désignation officielle de transport, catégorie et division des risques, groupe d'emballage) est indiquée pour chaque mode de transport. Il se peut que des informations descriptives complémentaires soient exigées par les codes 49 CFR, IATA/OACI, IMDG et le CTDGR.

14.1	49 CFR (TERRESTRE) :	NON RÉGLEMENTÉ
14.2	IATA (AÉRIEN) :	NON RÉGLEMENTÉ
14.3	IMDG (OCN) :	NON RÉGLEMENTÉ
14.4	TDGR (TERRESTRE canadien) :	NON RÉGLEMENTÉ
14.5	ADR/RID (UE) :	NON RÉGLEMENTÉ
14.6	SCT (MEXIQUE) :	NON RÉGLEMENTÉ
14.7	ADGR (AUS) :	NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Obligations de rapport SARA :	Ce produit ne contient aucune substance soumise aux obligations de rapport en vertu de SARA titre III, section 313.
15.2	Quantité seuil prévisionnelle SARA :	Il n'existe aucune quantité seuil prévisionnelle spécifique pour les composants de ce produit.
15.3	Statut à l'Inventaire du TSCA :	Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire du décret TSCA.
15.4	Quantité à déclarer CERCLA (RQ) :	IND
15.5	Autres obligations fédérales :	Ce produit est conforme aux sections afférentes de 21 CFR sous-chapitre G (cosmétiques) de la FDA (Food and Drug Administration).
15.6	Autres réglementations canadiennes :	Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du règlement sur les produits contrôlés (RPC) ; la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC. Les composants de ce produit sont répertoriés dans la LSD/LSND. Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste des substances prioritaires.
15.7	Informations réglementaires par état :	Aucun autre ingrédient de ce produit, présent en concentration d'1,0 % ou plus, ne figure sur aucune des listes de critères d'État suivantes :California Proposition 65 (CA65), Delaware Air Quality Management List (DE), Florida Toxic Substances List (FL), Massachusetts Hazardous Substances List (MA), Michigan Critical Substances List (MI), Minnesota Hazardous Substances List (MN), New Jersey Right-to-Know List (NJ), New York Hazardous Substances List (NY), Pennsylvania Right-to-Know List (PA), Washington Permissible Exposures List (WA), Wisconsin Hazardous Substances List (WI).
15.8	Autres exigences :	Les composants primaires de ce produit ne figurent pas dans l'annexe I de la directive UE 67/548/CEE. Irritant (Xi) Phrases de risque : (R) 36 - Irritant oculaire. Phrases de sécurité : (S) 2-25-45 – Tenir hors de portée des enfants. Éviter le contact oculaire. En cas d'accident ou si vous ressentez un malaise, consulter un médecin immédiatement (montrer l'étiquette si possible).

16. AUTRES

16.1	Autres informations :	**AVERTISSEMENT ! PROVOQUE UNE IRRITATION OCULAIRE.** Respecter les consignes d'utilisation. Tenir hors de portée des enfants. Éviter le contact oculaire. En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin immédiatement (montrer l'étiquette si possible). En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. **GARDER SOUS CLÉ ET TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.**
16.2	Terminologie et définitions :	Voir la dernière page de cette fiche de données de sécurité.
16.3	Clause de non-responsabilité :	La présente fiche de données de sécurité est délivrée en vertu de la norme de communication des risques de l'OSHA, 29 CFR §1910.1200. Il convient d'examiner les autres réglementations administratives afin d'établir si elles s'appliquent à ce produit. À la connaissance de ShipMate et de CAIG Laboratories, Inc., les informations figurant dans la présente fiche sont fiables et exactes à ce jour ; toutefois, ni l'exactitude, ni la pertinence ni l'exhaustivité ne sont garanties, et aucune garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite, n'est fournie. Les présentes informations ne concernent que les produits spécifiques. Si ces produits sont combinés avec d'autres matériaux, il convient de considérer les propriétés de tous les composants. Les données sont susceptibles de changer de temps à autre. Veiller à consulter l'édition la plus récente.
16.4	Élaboré pour :	**CAIG Laboratories, Inc.** 12200 Thatcher Court Poway, CA 92064-6876 USA Tél. : +1 (800) CAIG-123 (244-4123) Fax : +1 (858) 486-8398 http://www.caig.com/
16.5	Élaborée par :	**ShipMate, Inc.** P.O. Box 787 Sisters, Oregon 97759-0787 USA Tél. : +1 (310) 370-3600 Fax : +1 (310) 370-5700 http://www.shipmate.com

DÉFINITIONS DES TERMES

Dans une FDS figure un grand nombre d'abréviations et de sigles. Parmi les plus communément utilisés, on trouve les suivants :

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

N° CAS	Numéro dans le registre Chemical Abstract Service

LIMITES D'EXPOSITION DANS L'AIR

ACGIH	American Conference on Governmental Industrial Hygienists
P	Plafond
ES	Exposure Standard (Australie) (= Norme d'exposition [NE])
HDVS	Hautement dangereux pour la vie ou la santé
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (USA)
LEP	Limite d'exposition permise
LECT	Limite d'exposition à court terme
VLE	Valeur limite d'exposition
MPT	Moyenne pondérée dans le temps

MESURES DE PREMIERS SECOURS :

RCP	Réanimation cardio-pulmonaire : méthode par laquelle une personne dont le cœur a cessé de battre reçoit des compressions et inspirations manuelles sur la poitrine afin d'activer la circulation sanguine et de fournir de l'oxygène à l'organisme.

CATÉGORIES SANITAIRE, D'INFLAMMABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ HMIS-III :

0	Risque minime
1	Risque léger
2	Risque modéré
3	Risque élevé
4	Risque extrême

SANTÉ
INFLAMMABILITÉ
DANGERS PHYSIQUES
PROTECTION INDIVIDUELLE

CATÉGORIES DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	
I	
J	
K	
X	Consultez votre supérieur hiérarchique ou les procédures opérationnelles normalisées pour connaître les consignes de manipulation particulières.

AUTRES ABRÉVIATIONS STANDARD :

LM	Limite maximum
mg/m3	milligrammes par mètre cube
IND	Indisponible
ND	Non déterminé
NE	Non établi
INT	Introuvable
AR	Aucun résultat
ppm	parties par million
ARA	Appareil respiratoire autonome

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION : NFPA

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	
Température d'auto-inflammation	Température minimum nécessaire pour amorcer la combustion dans l'air sans aucune autre source d'inflammation
LIE	Limite inférieure d'explosivité : plus faible pourcentage de vapeur dans l'air, en volume, qui explose ou s'enflamme en présence d'une source d'inflammation
LSE	Limite supérieure d'explosivité : plus haut pourcentage de vapeur dans l'air, en volume, qui explose ou s'enflamme en présence d'une source d'inflammation

CATÉGORIES DES RISQUES :

0	Risque minime
1	Risque léger
2	Risque modéré
3	Risque élevé
4	Risque extrême
ACD	Acide
ALK	Alcalin
COR	Corrosif
W	Ne pas utiliser d'eau
OX	Oxydant
TRÈFLE	Radioactif

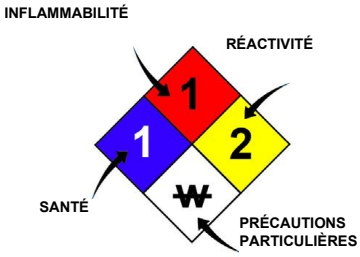

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

DL_{50}	Dose létale (solides et liquides) qui tue 50% des animaux exposés
CL_{50}	Concentration létale (gaz) qui tue 50% des animaux exposés
ppm	Concentration exprimée en parties de matériau par million de parties
TDl_o	Dose la plus basse pour provoquer un symptôme
TDl_o	Concentration la plus basse pour provoquer un symptôme
TDl_o, LDl_o, et LD_o ou **TC, TC_o, LCl_o, et LC_o**	Dose (ou concentration) la plus basse pour provoquer des effets létaux ou toxiques
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
PNT	Programme national toxicologique
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
FBC	Facteur de bioconcentration
TL_m	Median threshold limit (valeur seuil médiane)
log KOW ou log KOC	Coefficient de répartition huile/eau

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)
DOT	Department of Transportation (USA)
TC	Transport Canada
EPA	Environmental Protection Agency (USA)
LSD	Liste des substances domestiques (Canada)
NOHSC	National Occupational Health and Safety Commission (Australia)
LSND	Liste des substances non domestiques (Canada)
LSP	Liste des substances prioritaires (Canada)
TSCA	Toxic Substance Control Act (USA)
UE	Union européenne (directive de l'Union européenne 67/548/CEE)
WGK	Wassergefährdungsklassen (catégories de pollution de l'eau) (Allemagne)
HMIS-III	National Paint & Coatings Association Hazardous Materials Identification System (Système d'identification des matériaux dangereux de l'association nationale des peintures et revêtements)

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES AU TRAVAIL (SIMDUT) :

Classe A	Classe B	Classe C	Classe D1	Classe D2	Classe D3	Classe E	Classe F
Comprimé	Inflammable	Oxydant	Toxique	Irritant	Infectieux	Corrosif	Réactif

INFORMATIONS SUR LA DIRECTIVE CE (67/548/CEE) :

P	E	F	N	O	T	Xi	Xn
Corrosif	Explosif	Inflammable	Nocif	Oxydant	Toxique	Irritant	Nocif

PICTOGRAMMES CLP/SGH (1272/2008/CE) :

GHS01	GHS02	GHS03	GHS04	GHS05	GHS06	GHS07	GHS08	GHS09
Explosif	Inflammable	Oxydant	Pressurisé	Corrosif	Toxique	Nocif Irritant	Risque sanitaire	Environne-ment